



Bulletin Municipal du 5 au 18 avril 2019

INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES DÉCHETS :

Mercredi 10 avril : ramassage des ordures ménagères ET des sacs jaunes.

Mercredi 17 avril : ramassage des ordures ménagères ET des sacs jaunes.

BIBLIOTHÈQUE « Mots et Images » :

Prix des lecteurs : Le prix se base sur une sélection de 6 livres. Il suffit d'avoir lu au minimum deux livres de la sélection pour pouvoir participer.

Les livres sont à votre disposition à la bibliothèque de LA MOTTE : **Les 10 vœux d'Alfred**, Maude Mihami ; **Les déracinés**, Catherine Bardon ; **Bleu pétrole**, Gwénola Morizur et Fanny Montgermont ; **Grand frère**, Mahir Guven, **Héritage maudit**, Eric Martzloff ; **Là où les chiens aboient par la queue**, Estelle-Sarah Bulle.

N'hésitez pas à les emprunter, les lire et désigner celui que vous préférez.

Le bulletin de participation sera à rendre pour le 13 avril 2019 au plus tard à la bibliothèque.

RENDEZ-VOUS à NOTER :

Vendredi 10 mai à 18 h 30 à la bibliothèque de Guerledan : clôture du prix des lecteurs, en présence de Gwénola Morizur, auteure de « Bleu pétrole ». Les résultats du Prix seront dévoilés. Les 10 personnes tirées au sort, parmi les participants, gagneront chacune un livre.

L'auteur primé sera l'invité d'honneur du salon du Livre du Mené en septembre 2019 (sous réserve de ses disponibilités).



TRI SÉLECTIF : Une caractérisation du tri sélectif a été effectuée à Generis PLOUFRAGAN afin d'analyser la qualité du tri sélectif et donc de calculer le taux de refus.

Un échantillon a été prélevé sur une livraison de LCBC du 13/03/2019

Dès les premiers sacs analysés, le résultat était catastrophique. Ont été ainsi retrouvés dans le tri sélectif :

- * des couches (en grande quantité)
- * des serviettes hygiéniques
- * des bouteilles
- * des sacs d'ordures ménagères avec des bouteilles VERRE
- * des plats
- * un pouf
- * des jouets d'enfants
- * des vêtements d'enfants (en grande quantité)
- * des déchets alimentaires

Résultat le taux de refus est de 49 %

Pour information : le refus est facturé à la collectivité **126.50 euros la tonne.**

Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjoints :

Malestroit Sylvie ☎ 02.96.25.46.99.

Gicquel Paulette ☎ 02.96.25.49.97.

Bidan Philippe ☎ 02.96.25.43.86.

Vallée Martine ☎ 02.96.25.47.85.

Foucault Stéphane ☎ 02.96.25.87.24.

Moy Gwenaëlle ☎ 02.96.26.72.78.

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddlamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	/
Mercredi		14h/18h
Vendredi	16h45/17h45	13 h 45/15 h 45
Samedi		10h/12h

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations : lundi - mardi - mercredi - vendredi : 9h/12h30 ; Rendez-vous à partir de 17h ; Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.25.47.25.

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45.

Le samedi : 10h/12h.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudeac Communauté Bretagne Centre :

www.loudeac-communaute.bzh ☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

06/04 : Repas – Ecole Notre Dame de Lourdes

09/04 : Concours de Boules – Club de l'Amitié

13/04 : Théâtre – Amicale Laïque

13/04 : Tournoi de palets – Motte le Son

13/04 : Jarret frites à UZEL – ASM Foot

QU'EST-CE QUE LE SCOT ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** est un document de planification stratégique qui définit un projet de territoire à 20 ans.

Il décline ce projet en **orientations et objectifs d'aménagement** qui s'imposent aux autres documents d'urbanisme plus opérationnels (PLUI, PLH, aux autorisations commerciales...).

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Axe 1 : « Un territoire patrimonial vivant, qui se réinvente »

Axe 2 : « L'économie moteur du développement »

Axe 3 : « Des modes de vie solidaires et une organisation de proximité autour d'un pôle attractif »

COMMENT S'EXPRIMER ?

- Participer aux réunions publiques
- Écrire un courrier à l'attention du Président de Loudéac Communauté - Bretagne Centre

4/6 boulevard de la Gare
22600 LOUDÉAC

- Écrire une observation sur le registre dématérialisé dédié sur le site internet de Loudéac Communauté : www.loudeac-communaute.bzh

OÙ S'INFORMER ?

- Sur la page dédiée du site internet de Loudéac Communauté : www.loudeac-communaute.bzh
- Lire les actualités : journaux locaux, BretagneCentre Mag', les bulletins communaux

RÉUNION PUBLIQUE
Jeudi 25 avril – 20 h
Pôle médico-social
MERDRIGNAC

PETITES ANNONCES

BOULANGERIE : Les Délices de La Motte :

Petit rappel :

Notre boulanger pétrit, cuit le pain et viennoiseries tous les jours pour que la clientèle soit satisfaite.

Vous êtes nombreux à commander le week-end. Afin d'éviter tout malentendu, merci de prévenir le plus rapidement possible si vous modifiez ou annulez vos commandes.

Réservations, la semaine du mardi au samedi jusque 18 h, le dimanche jusque 12 h. Merci de votre compréhension.

CAROLE COIFFURE : Le salon sera fermé du 9 au 20 avril inclus.

Le DAUPHI'NOIX : ☎ 02.96.56.54.36. Nos horaires : Du lundi au vendredi : 6 h 30 – 19 h – Samedi 8 h 12 h.

→ Point chaud pain & viennoiseries tous les jours. → Rayon presse et jeux cérébraux.

Nouveau service : Rayon carterie anniversaires, fêtes, condoléances et toutes occasions.

MIDIVIN CHEZ AGNÈS : ☎ 02.96.56.24.63

* Dépôt de pain (Boulangerie de Plouguenast). Tous les lundis matins : Baguette moulée, baguette tradition, boule coupée et pain de 2 L.

* Pour prendre date : "**Pensez à réserver**" sur place ou à emporter

Mardi 09/04 : Couscous Mardi 16/04 : Jarret frites maison Tous les jeudis : Potée

Restauration tous les midis en semaine formule ouvrier à 12,50 €

* PIZZA le Vendredi soir : Réservation par téléphone au 02.96.56.24.63 jusqu'à 20 h 30.

COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS » : L'association des Parents d'Élèves de l'École Publique organise sa prochaine collecte le samedi 6 avril de 10 h à 12 h. Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

MESSE AU FOYER ROGER JOUAN le mercredi 10 avril 2019 à 16 h.

COLLECTE DE SANG : Mardi 16 et mercredi 17 avril, au foyer municipal de Loudéac – 36 Rue de Moncontour de 10 h 30 à 13 h et de 15 h à 19 h.

À VENDRE :

→ C5 2L, 68 000 kms ; motoculteur fraise ; bétonnière, très peu servie ; cyclomoteur CIAO 49 cm3 ; vélo Peugeot ; poste à soudeuse électrique statique. ☎ 02.96.25.88.54.

→ Tondeuse électrique, 35 € - Montauban état neuf, très peu servi (prix neuf : 102 €), 50 € - Déambulateur : 10 €. ☎ 06.48.72.99.16.

VIE ASSOCIATIVE



POULET BASQUAISE + dessert à emporter, le **samedi 6 avril**, à partir de 18h, salle Athéna. Organisé par l'école Notre Dame de Lourdes. Tarif unique 10 €. Les cartes sont en vente auprès des parents d'élèves et dans certains commerces du bourg. **Uniquement sur réservation (06.07.78.05.90).**

CONCOURS DE BOULES organisé par le club de l'amitié Motterieux le **9 avril** au boulodrome, engagement à partir de 13 h 45. Prix et coupes aux vainqueurs.



L'AMICALE LAÏQUE DE LA MOTTE

vous propose une soirée Théâtre avec la **Cie Fil en Bulle**, le **vendredi 12 avril**, salle Athéna, à 20h30.

"O Rage" est une représentation poétique et théâtrale de et avec Gaëtan Deschamps et Céline Malestroit (originaire de La Motte).

- Adaptation Mise en scène : Isabelle Sempéré
- Création lumière : Anna Sauvage

Deux atypiques, deux corps, deux sensibilités se rencontrent dans cette forme hybride, funambulant entre poésie et théâtre. Les mots chahutent, exultent, percutent, uppercotent. Il hurle de bonheur puis boxe avec Dieu contre lequel il porte plainte. Elle grimpe au plus haut des tours d'une vie qui la claque et se répète avec fracas. Entre sprints et dérapages, explosion et fusion, ces deux solitudes se métamorphosent, revendiquent des énergies en désordre remplies de désirs ardents. Ensemble, ils traversent leurs rages contenues, leurs corps qui implorent, se tortillent, se déchainent pour échapper aux carcans de la norme. Ils s'effritent, s'inventent, se marrent, se mordent pour se reconforter dans un grand cri d'amour : O Rage.

Durée : 1h10" - Entrée 8,00 €
Réservation : 06.71.04.17.03

TOURNOI DE PALETS : L'association Motte le son organise son 5^{ème} tournoi de palets le **samedi 13 avril**.

Dans la bonne humeur, cette journée festive démarrera dès 9 h par le tournoi en individuel (Inscription 3 €) et se poursuivra l'après-midi, à 14 h, par le tournoi en équipe (5 € par doublettes). De nombreux lots à gagner !
Toute la journée : galettes saucisses, frites, casse-croûtes, buvette, panier garni...

VENEZ NOMBREUX vous amusez en famille !



JARRET FRITES DU GROUPEMENT DE JEUNES DU TRIANGLE D'UZEL :

Samedi 13 avril à partir de 19 h 30 à la salle Kastell d'Ô à UZEL.

Cartes en vente auprès des joueurs et des dirigeants. Adulte : 11 € ; Enfant : 5 €.

REPAS A EMPORTER : le **samedi 27 avril de 10 h à 14 h** à la salle Beaulieu.

Sauté de porc au curry avec son riz + fromage et dessert : 10 €. Réservation conseillée au 06.72.33.75.28.

Vente organisée par les bénévoles de l'association « il n'y a pas d'âge pour se divertir » pour financer les animations auprès des résidents du Foyer Roger Jouan.

Recherche de bénévoles pour faire une autre équipe.



FÊTE DE LA BIÈRE : le **samedi 27 avril** à la salle Athéna dès 19 h 00 organisée par l'ACM. Pour cette troisième édition, venez déguster nos six bières pressions spéciales et savourer le poulet frites. La musique sera assurée par DJ Guilz.

Entrée simple 3 € ou entrée avec le repas (poulet frites + tarte) 10 €.

Pour réservation des repas contacter le : 06 32 39 12 17 ou auprès des joueurs et joueuses de hand.

SPORTS

ASM FOOTBALL : **Matches du 7 avril** : L'équipe A reçoit La Croix Corlay à 15 h 30, délégué : MARTEIL E ; L'équipe B reçoit St Barnabé à 13 h 30, délégué : Bidan A. L'équipe C (Entente Trévé-La Motte) se déplace à St Guen à 15 h 30, délégué : Le Verger JL.
Matches du 14 avril : L'équipe A reçoit St Nicolas à 15 h 30, délégué : BEZELY J. ; L'équipe B reçoit Plumieux à 13 h 30, délégué : Bidan R. . L'équipe C (Entente Trévé-La Motte) se déplace à Trémoré à 13 h 30, délégué : Le Naveaux D.

ACM HANDBALL : **Matches du 6 avril** : Séniors garçons 1 reçoivent Pays de Broons à 18 h 30. Séniors filles 1 vont à Léhon Dinan Com Hb à 19 h. -15 ans filles 1 reçoivent Ent PII/Plcb 1 à 16 h 45 à Loudéac.

DIVERS

LA JOIE DE VIVRE DE SUZANNE : Suzanne vous remercie de votre participation à sa soirée musicale du 15 mars 2019. Elle est très heureuse de ce succès.

REMERCIEMENTS

Constant et Agnès GALLAIS et leurs enfants remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de son frère **Eugène GALLAIS**.

PORTES OUVERTES

Le Greta des Côtes d'Armor, organisme de formation continue de l'Éducation Nationale, ouvre ses portes au public le mercredi 24 avril, de 9h à 18h, sur trois de ses sites de formation :

- Lycée Chaptal – 6 allée Chaptal à Saint-Brieuc
- Lycée Jules Verne – route de Corlay à Guingamp
- Lycée Félix Le Dantec – rue des Cordiers à Lannion

Les personnes – salariés et demandeurs d'emploi – pourront s'informer sur les formations diplômantes et formations courtes proposées (secteur du bâtiment, tertiaire, industrie, numérique, services aux personnes, hôtellerie-restauration, langue, enseignement général), ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement (VAE, bilan de compétence).

Les plateaux techniques de formations seront également ouverts à la visite.

INFORMATIONS DIVERSES

Pesticides : danger !

Avec les alertes de scientifiques et des associations, la réglementation sur les pesticides se durcit. Pour protéger notre santé, notre environnement, dans nos villes ou dans le cadre de notre travail (notamment pour les agriculteurs), la réglementation tend aussi à être de plus en plus complexe. En voici un décryptage.

La réglementation sur les pesticides : chez vous, dans les espaces publics, dans les champs

Ce qui est interdit partout : Interdiction de traiter les abords des fossés, mares et cours d'eau
Depuis 2005 en Bretagne, il est interdit d'utiliser des pesticides sur les avaloirs, bouches d'égout et à un mètre de la berge des cours d'eau, fossés (même à sec). En 2006, la réglementation nationale est venue compléter la réglementation bretonne et interdit l'utilisation de pesticides à moins de 5m des cours d'eau représentés en trait bleu plein ou pointillé sur une carte IGN au 1/25 000e. Attention : pour le Finistère, les cours d'eau sont définis par arrêté préfectoral. Sanction prévue : jusqu'à 75 000 euros d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

Ce qui s'applique dans vos jardins : Les pesticides utilisés par des amateurs doit impérativement avoir la mention **EAJ "emploi autorisé dans les jardins"**. Pour les particuliers, il sera interdit d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires, à compter du **1er janvier 2019**, sauf si ces produits sont considérés comme produits de biocontrôle, ou autorisés en l'Agriculture biologique, ou classés à faible risque.

Depuis le 1er janvier 2017, ces mêmes produits ne sont plus vendus en libre-service dans les magasins.

Ce qui s'applique dans les espaces publics Il existe des différences de règles entre les espaces publics. Ceux fréquentés par les enfants, les personnes âgées ou malades ont des restrictions plus fortes. A noter que pendant un traitement, l'accès à la zone (terrain de sport, etc.) à la zone est interdit et un délai de rentrée doit être respecté (délai variable selon les produits utilisés). Depuis les lois "Labbé" et la loi d'avenir agricole, de nouvelles règles s'appliquent. Ainsi au 31 décembre 2016, il sera interdit aux collectivités locales d'utiliser des produits sauf ceux de bio-contrôle, labellisés AB ou considérés à faible risque (dans l'attente des décrets d'application).

Ce qui s'applique dans les champs : Il y a interdiction de traiter si le vent est supérieur à 19 km/h (échelle 3 de Beaufort, le vent fait s'envoler les feuilles). Depuis la loi d'avenir agricole de 2014, en cas de besoin, les préfets peuvent prendre des mesures pour encadrer l'utilisation des pesticides afin d'éviter leur entraînement hors de la parcelle traitée, à proximité des écoles ou des hôpitaux.

Retrouvez la fiche pratique « Utilisation de pesticides : vos droits et démarches » sur www.jardinaunaturel.org

